L'A[illegible] la Nouvelle-Orléans.
Ile [illegible] No 75 RUE DE CHARTRES,
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI MATIN, 18 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LE MARI DE DELPHINE

PAR

AMÉDÉE ACHARD.

XII.

(Suite.)

Tout au seuil M. de Bussorolles entra, un portefeuille bourré de papiers sous le bras. Il tendit la main à M. d'Ambleuse, qui s'était levé. — Vous m'en voulez peut-être de vous déranger à pareille heure, dit le maître de la Maison Blanche; mais vous sommes à la campagne, et puis les affaires ne souffrent point de retard.

Il sonnait d'allègresse joviale la poétique de Raymond. Le mari défaillant, il n'avait plus en face de lui qu'un spéculateur. — Vous des actes que je vous propose de signer, poursuivit M. de Bussorolles. Il s'agit d'une vente à réméré de sept cent trente hectares de prés qui confinent le Rocher du côté de Morpan, et dont je déère me rendre acquéreur au prix de dix-huit mille francs l'arpent. Je vous ai déjà parlé de cette petite affaire, je crois.

— Je sais qu'il Raymond qui sondes à l'un des propriétaires tout des détails. N'est-il pas question d'établir par là un chemin de fer et d'élever une gare sur ces mêmes prés?

— Ah! vous savez?... balbutia M. de Bussorolles qui pâlit. On en a parlé en effet, mais d'une manière peu sérieuse.

— Ah! je ne m'y arrête pas, et je signe, répliqua Raymond.

Tandis que ceci se passait sur les joues de M. de Bussorolles, qui prit alors les actes et les serra dans son portefeuille, puis embarrassé comme un homme qui a le sentiment de sa vilaine situation, il se retira sans donner plus de suite à l'entretien.

A l'heure même où M. de Bussorolles quittait la Maison-Blanche pour traiter l'affaire qui avait eu un dénoûment si prompt, Delphine, revenue d'un long évanouissement, gratait à la porte de Lucette. Effrayée d'un silence que n'interrompait aucun cri, aucune plainte, elle enfonçait, en enfonçant la porte. La première chose qui frappa ses yeux en pénétrant dans la chambre verte, ce fut la comtesse, là elle étendue par terre. Elle l'appela, elle l'embrassa; rien. Le médecin arriva: il trouva l'enfant dans un état réel avant de catalepsie. Toute apparence de vie avait presque disparu. M. de Bussorolles se mon[illegible] Lucette, ce fut un autre homme. — Que Lucette malade, qu'est-il donc passé?

— J'allais vous le demander, dit le médecin.

— Mais rien. Mme de Bussorolles est là pour vous le raconter. Cette chère enfant est sujette à des vertiges. Elle en a eu un tout dans la serre, et pendant le temps qu'elle a duré, elle a pris une terreur bien grande. Pour la calmer, j'ai dû l'enfermer dans une chambre voisine.

— Oui, dans la chambre verte, dit Delphine, la terreur a saisi la pauvre Lucette.

— Pourquoi cela? Est-ce qu'une chambre verte fait peur? Je ne comprends pas. Pour ma part, j'ai pu l'enfermer dans une chambre jaune.

— Oui, dans la chambre verte, dit Delphine, la terreur a saisi la pauvre Lucette.

— Pourquoi cela? Est-ce qu'une chambre verte fait peur? Je ne comprends pas. Pour ma part, j'ai pu l'enfermer dans une chambre jaune.

— Docteur, reprit M. de Bussorolles, c'est un fait réel. Les filles de service en ont parlé entre elles. Il paraît que cette chambre est hantée. Je sais la puissance de la pure ellecement et en même temps de dissiper cette [illegible] qui a hanté son imagination. Je l'ai donc enfermée dans la chambre verte.

— Soit.

— Pouvez-vous penser que la peur la met trait dans l'état où vous la voyez? Devais-je matinée à une excitation nerveuse aussi inexplicable? Ah! je suis bien malheureux.

Le docteur répondit par des [illegible] à M. de Bussorolles, mais la mère [illegible] pour Lucette. — Vous aviez pu ne la masquer aucun cadavre, dit-il.

M. de Bussorolles se trouvait, et, passant un mouchoir sur son visage, il balbutia: Lucette. Celle-ci ouvrit ses yeux [illegible] un regard vague en sortant. Elle reconnut le visage de son père, [illegible] pour un faible cri et fut prise de convulsions.

Mme Dorcomier, en sortie par un mouvement du champ, bientôt les amis en [illegible] Raymond. Delphine faisait peur [illegible] dans la douleur la plus [illegible] de M. de Bussorolles. Il se [illegible] ses plaintes et ses gémissements [illegible] il était le plus misérable des hommes. Ces témoignages extérieurs [illegible] leur effet sur la part de la sympathie générale se tourna vers lui. Mme Dorcomier, qui savait le fond du drame, épouvantait des mouvements d'indignation et de mépris.

A la première nouvelle du danger qui menaçait Lucette, Raymond s'était rendu à Morsan. Mme Dorcomier l'entraîna dans l'appartement de Delphine. Les cheveux coupés, le dos de la tête sur l'oreiller, les lèvres pâlies, le nez bridé. Lucette avait l'aspect de la mort. Delphine [illegible] qu'il le visage tendu, le regard [illegible] quelque chose de sombre dans la physionomie. Elle parlait par monosyllabes. Tandis qu'elle lui [illegible] autour du lit de sa fille, Mme Dorcomier se penchait à l'oreille de M. d'Ambleuse. — Son état ne m'inquiète pas moins d'ailleurs que celui de ma fille, m'a-t-elle dit. Regardez ses yeux [illegible] je voudrais la voir plus [illegible].

— Attendez, dit Raymond.

Il s'approcha de Lucette et lui parla doucement. L'enfant, qui avait les paupières à demi-closes, ne sembla rien entendre. Elle fit un léger mouvement de la tête, et prenant un air de plus en plus [illegible] sa bouche [illegible].

— Ah! vous savez l'aimer ... s'écria Delphine.

Ses yeux se remplirent; elle et Lucette se regardèrent dans les bras de Mme Dorcomier.

Cependant le désespoir simulé de M. de Bussorolles faillit devenir réel. On lui écrivit que à quelque lieue le chemin de fer serait définitivement tracé. Les prés laissés en friche du parcours, la ligne allait tagnerait une partie du bois qui dépendait encore de Rocher, mais dans une direction opposée. Les traits de cet homme se contractèrent, voyant de plus les recettes se changer en cendres sous ses mains. Enfin, il était cette lettre comme les [illegible] de justice. — N'est-ce pas cela? écria le pauvre [illegible] je vous en supplie, [illegible] ses sentiments de franchise [illegible]. Proposez-moi alors d'acheter le Rocher tout [illegible] à une condition qui vous est rendu [illegible] d'un bout de prairie. La terre restera indivise entre vous. Chacun de vous aura sa part des bénéfices, et ils seront considérables si les rails passent par là. De cette manière vous ne risquez rien, et toutes les chances de profits vous restent.

— Je vous crois que M. d'Ambleuse accepterait votre sourire. — Et comment voulez-vous qu'il refuse? ... Voyez comme il aime Lucette!

M. de Bussorolles sourit exactement les inspirations de son confident — de sitôt prêt à faire tout ce qu'il vous plaira, répondit M. d'Ambleuse; mais je dois vous avouer que vos propositions me paraissent [illegible] avec les vôtres. Le chemin de fer suivant et la taillée on les coteaux? Où ne le sait pas encore. Ainsi, croyez moi, avant de signer un acte pareil, être validé, vous être rédigé par un notaire, rédigé de formalités légales et enregistrées. Ce qui certaine longueur [illegible] frais considérables, prenez de nouvelles informations. Les chances sont égales. Si elles tournent en votre faveur, je vous engage ma parole que dès aujourd'hui le Rocher vous appartient comme à moi.

M. de Bussorolles a pas pas insister. Il avait vaguement conscience que M. d'Ambleuse pénétrait le mot secret qui le faisait agir. Les actes signés, maître du Rocher sans même être une chose lui, il était libre de lui fermer sa maison. L'affaire ajournée au contraire, qu'elle raison avait-il de ne pas le recevoir en associé, presque en ami? Une parole, c'était bien quelque chose; mais M. de Bussorolles est mait que ce n'était pas tout. Un sourire, il restait sur obligé, ce qui lui constituait une position [illegible]. S'il n'avait écouté que les [illegible] et les grondements sourds de [illegible] il aurait rompu en visière à M. d'Ambleuse et donné satisfaction à sa jalouse jalousie par un éclat [illegible] pas alors le bénéfice d'une position qu'il devait mettre un terme [illegible] Il était donc user [illegible] Les traits con[illegible] pour lui un mécontent de lui [illegible] Raymond, et rendu [illegible] Lucette [illegible] Allons, [illegible] Il a des [illegible] savoir abuser; mais [illegible] ce n'est encore perdu.

Le premier [illegible] fut de sen[illegible] dans le cabinet de M. de Bussorolles [illegible] M. de Bussorolles.

Il [illegible] après [illegible] de [illegible] Lucette [illegible] Cellesci ouvrit ses [illegible] un regard vague en sortant [illegible] elle [illegible] le visage [illegible] pour [illegible] Lucette, et fut prise de convulsions.

Mme Dorcomier, en sortie par un mouvement du champ, bientôt les amis en [illegible] Raymond. Delphine faisait peur [illegible] dans la douleur la plus [illegible] de M. de Bussorolles. Il se [illegible] ses plaintes et ses gémissements [illegible] il était le plus misérable des hommes. Ces témoignages extérieurs [illegible] leur effet sur la part de la sympathie générale se tourna vers lui. Mme Dorcomier, qui savait le fond du drame, épouvantait des mouvements d'indignation et de mépris.

A la première nouvelle du danger qui menaçait Lucette, Raymond s'était rendu à Morsan. Mme Dorcomier l'entraîna dans l'appartement de Delphine. Les cheveux coupés, le dos de la tête sur l'oreiller, les lèvres pâlies, le nez bridé. Lucette avait l'aspect de la mort. Delphine [illegible] tendu, le regard fiévreux, quelque chose de sombre dans la physionomie. Elle parlait par monosyllabes. Tandis qu'elle lui [illegible] autour du lit de sa fille, Mme Dorcomier se penchait à l'oreille de M. d'Ambleuse. — Son état ne m'inquiète pas moins d'ailleurs que celui de ma fille, m'a-t-elle dit. Regardez ses yeux [illegible] je voudrais la voir plus [illegible].

— Attendez, dit Raymond.

Il s'approcha de Lucette et lui parla doucement. L'enfant, qui avait les paupières à demi-closes, ne sembla rien entendre. Elle fit un léger mouvement de la tête, et prenant un air de plus en plus [illegible] sa bouche [illegible].

— Ah! vous savez l'aimer ... s'écria Delphine.

Ses yeux se remplirent; elle et Lucette se regardèrent dans les bras de Mme Dorcomier.

Cependant le désespoir simulé de M. de Bussorolles faillit devenir réel. On lui écrivit que à quelque lieue le chemin de fer serait définitivement tracé. Les prés laissés en friche du parcours, la ligne allait traverser